



LOGISTIQUE URBAINE

ARRETE N° 25/2150

ARRETE

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DES VEHICULES
A L'OCCASION DU CANNES INTERNATIONAL TRIATHLON 2025 - LE 27 AVRIL 2025

Le Maire de la Ville de Cannes,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L511-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-5,

Vu le Code de la Route,

Vu la Charte de Logistique Urbaine « Chantiers Propres » signée le 11 mai 2023 entre la ville Cannes et la Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics quant aux règles à faire respecter sur les chantiers,

Vu l'arrêté municipal n°22/6024 du 26 août 2022 portant interdiction de circulation des véhicules d'un tonnage supérieur à 3t5 sur certaines voies de la commune de Cannes,

Vu l'arrêté municipal n°14/1853 du 03 juillet 2014 relatif à la lutte contre les bruits et réglementant les horaires impartis aux travaux et chantiers,

Vu l'arrêté du 16 avril 2021 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes, paru au JORF n°0097 du 24 avril 2021,

Vu l'arrêté municipal n°21/7878 du 26 novembre 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie Pourreyron, Douzième Adjointe,

Considérant qu'à l'occasion du CANNES INTERNATIONAL TRIATHLON 2025 à la suite de la demande n°3-45123 de la Direction Sports Jeunesse de la ville de Cannes en date du 06 mars 2025, il y a lieu, pour des raisons de sécurité et d'ordre public de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur certaines voies de la commune de Cannes,

ARRETE**ARTICLE 1 NATURE ET DUREE DE LA MANIFESTATION**

Le 27 avril 2025, de 07h00 à 17h00, sauf intempéries ou imprévus, se déroulera le CANNES INTERNATIONAL TRIATHLON 2025 organisé par l'association NEW DREAM CANNES ASSOCIATION sur certaines voies de la commune de Cannes :

le boulevard Eugène Gazagnaire, boulevard de la Croisette, la Pantiero, le quai Saint Pierre, le boulevard Jean Hibert, le boulevard du Midi Louise Moreau et le rond-point Romano.

Du 23 au 28 avril 2025, 24h/24h, l'association NEW DREAM CANNES ASSOCIATION est autorisée à circuler sur le territoire de la commune de Cannes avec des véhicules de plus de 3t5 par dérogation à l'arrêté municipal n°22/6024 du 26 août 2022 et par dérogation à l'arrêté municipal n°14/1853 du 03 juillet 2014 portant extension, dans le temps, de l'interdiction de faire du bruit de nature à troubler la tranquillité et le repos des habitants, à circuler 24h00/24h00 dans le cadre du TRIATHLON 2025.

ARTICLE 2 CIRCULATION

Le 27 avril 2025 sur le boulevard du Midi-Louise Moreau voie Nord section rond-point Romano / résidence Royal Palm : les riverains seront autorisés à sortir de leur résidence en direction de l'Ouest mais ne pourront plus y retourner avant la levée du dispositif.

Le 27 avril 2025 sur le boulevard du Midi Louise Moreau la circulation des véhicules sera interdite sauf pour les véhicules de l'organisation et les cyclistes :

- boulevard du Midi-Louise Moreau voie Sud secteur rond-point Romano / résidence Royal Palm de 08h30 à 14h30,
- boulevard du Midi Louise Moreau section Royal Palm / rue de la Verrerie de 08h30 à 14h30,
- boulevard du Midi Louise Moreau section rue de la Verrerie / chemin de la Nadine de 08h30 à 18h00 (piétonisation),
- boulevard du Midi Louise Moreau section chemin de la Nadine / rue Jean Dollfus de 08h30 à 14h30,
- chemin de la Nadine la circulation des véhicules sera interdite sur le boulevard du Midi Louise Moreau et ledit chemin sera déclaré en impasse de 08h30 à 14h30,
- boulevard Jean Hibert - voie Sud de 08h30 à 14h30,
- avenue Laugier : le 27 avril 2025 de 08h30 à 14h30 la sortie de ladite avenue sur le boulevard du Midi-Louise Moreau sera interdite et sera déclarée en impasse. La sortie se fera par la rue Lord Brougham.

- quai Saint-Pierre voie Est de 08h30 à 14h30,
- la Pantiero voie logistique de 08h30 à 14h30,
- la voie Sud de la chaussée Nord de la Pantiero sera interdite à la circulation des véhicules,
- boulevard de la Croisette chaussée Sud section place Charles de Gaulle / boulevard Alexandre III de 08h30 à 14h30,
- boulevard de la Croisette Sud section n°103 boulevard de la Croisette « La Toison d'Or » / sortie du parking Verdun du 26 avril 2025 à 17h00 au 27 avril 2025 à 17h00,
- boulevard de la Croisette voie Sud chaussée Sud section entrée / sortie du parking Verdun du 26 avril 2025 à 17h00 au 27 avril 2025 à 08h00,
- boulevard de la Croisette chaussée Sud section boulevard Alexandre III / rue Reine Astrid de 08h30 à 14h30,
- boulevard de la Croisette chaussée Sud section rue Reine Astrid / place Franklin Roosevelt, le 27 avril 2025 de 07h00 à 17h00,
- place Franklin Roosevelt de 07h00 à 17h00. L'avenue de Lérins sera déclarée en impasse dans la section rue Reine Astrid / place Franklin Roosevelt,
- boulevard Gazagnaire section place Franklin Roosevelt / boulevard de la Source de 07h00 à 17h00,
- boulevard Gazagnaire : toutes les perpendiculaires seront déclarées en impasse.

Les bus ne pourront pas circuler dans le sens Ouest / Est sur la voie BHNS de la Pantiero entre la place Charles de Gaulle et la place Bernard Cornut Gentile.

Tous les feux tricolores implantés aux carrefours du parcours seront mis au clignotant.

Seules les équipes de la ville de Cannes, les véhicules des participants et associations et les services de secours munis du macaron délivré par le service des Sports seront autorisés à circuler à 30 km/h sur ladite section pour le montage et le démontage de la manifestation.

Les usagers de la voie publique devront se conformer aux injonctions des agents de l'autorité chargés de faire appliquer les règlements de circulation.

ARTICLE 3 STATIONNEMENT

Dispositions relatives au stationnement du 27 avril 2025 à partir de 00h00 jusqu'à la fin de la manifestation.

Le stationnement sera interdit sur la voie Sud du boulevard du Midi-Louise Moreau dans sa section rond-point Romano / Résidence Royal Palm.

- boulevard du Midi Louise Moreau voies Nord et Sud sections Royal Palm / rue de la Verrerie et rue de la Verrerie / rue Jean Dollfus,
- boulevard Jean Hibert des deux côtés de la chaussée Sud entre la rue Jean Dollfus et le quai Saint-Pierre,
- quai Saint-Pierre côté Est,
- voie logistique de la Pantiero ainsi que le pourtour de l'esplanade,
- boulevard de la Croisette chaussée Sud section place Charles de Gaulle / boulevard Alexandre III,
- boulevard de la Croisette chaussée Sud section boulevard Alexandre III / place Franklin Roosevelt,
- boulevard de la Croisette Sud section n°103 boulevard de la Croisette « La Toison d'Or » / sortie du parking Verdun du 26 avril 2025 à 00h00 au 27 avril 2025 à 17h00,
- place Franklin Roosevelt Nord et Sud,
- boulevard Gazagnaire section place Franklin Roosevelt / boulevard de la Source,
- le Port Canto le 27 avril 2025 de 07h00 à 17h00 : l'entrée, la sortie et la circulation seront fermées.

Les entrées et les sorties des parkings seront gérées sous contrôle des organisateurs de la manifestation.

Les parkings suivants seront fermés de 07h00 à 17h00 :

- Moure Rouge
- Pointe Croisette
- Petit Port Croisette
- Croisette
- Verdun
- Port Canto

Les parkings suivants seront fermés de 08h30 à 14h30 :

- Palais des Festivals
- Pantiero
- Laubeuf

Tout véhicule trouvé en infraction pourra être conduit à la fourrière intercommunale aux frais, risques et périls de son propriétaire.

Les usagers de la voie publique devront se conformer aux injonctions des agents des services d'ordre de Police et de Sécurité.

STATIONNEMENT : VL et DEUX ROUES

Le stationnement des véhicules sera interdit, sauf pour les organisateurs sur les lieux suivants :

- le 27 avril 2025 à partir de 00h00 jusqu'à la fin de la manifestation sur le pourtour de l'esplanade Pantiero.

- du 23 avril 2025 à 00h00 au 28 avril 2025 à 14h00 sur le square Verdun et le parking de Verdun.

ARTICLE 4 ROSERAIE PARCOURS A PIEDS

Le 27 avril 2025 de 10h00 à 16h30, un parcours de course à pieds sera organisé dans la Roseraie, un couloir sera réservé à la course et matérialisé.

ARTICLE 5 VILLAGE TRIATHLON

Du 23 avril 2025 à 08h00 au 28 avril 2025 à 14h00, le village Triathlon sera installé sur le Square Verdun.

ARTICLE 6 RESERVATION DE STATIONNEMENT

Le mobilier urbain de type barrière équipé de panneaux de Police sera mis à disposition par les services Régie Voirie Signalisation et Logistique et Manifestations de la ville de Cannes sur divers points du parcours.

La mise en place des barrières équipées de panneaux de Police sera effectuée pour le jour de la course par l'association organisatrice sous couvert des Forces de Police.

ARTICLE 7 EXECUTION DE L'ARRETE

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cannes,
Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale,
Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
Madame le Directeur Général Adjoint des Services et Médecin Directeur de la Direction
Hygiène Santé et Affaires Sociales,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cannes, le

02 AVR. 2025



Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,
Marie POURREYRON